

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 9 novembre 2023**

**Rapporteur :  
Monsieur Didier LEROY**

**N° 10**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 17/11/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/11/2023 (accusé de réception du 17/11/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Sollicitation du soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales pour plusieurs projets relatifs à la petite enfance**

**Les Caf accompagnent financièrement les gestionnaires de structures petite enfance pour certains projets visant à maintenir la qualité d'accueil. Quimper Bretagne Occidentale sollicite ainsi le soutien de la Caf pour plusieurs projets menés en 2023.**

**\*\*\***

Les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) sont les premiers financeurs des établissements d'accueil du jeune enfant. En plus de la Prestation de Service Unique et de bonus, les CAF accompagnent les structures pour certains projets visant à maintenir la qualité de l'accueil, en versant des aides au fonctionnement et à l'investissement.

Quimper Bretagne Occidentale sollicite ainsi le soutien de la CAF pour plusieurs projets menés en 2023, les demandes devaient être déposées avant fin septembre 2023 :

1- Demandes relatives au fonctionnement :

- **accueil et accompagnement des enfants en situation de handicap ou présentant des difficultés de développement** – Quimper Bretagne Occidentale emploie une psychomotricienne à temps complet pour la prise en charge de ces enfants, pour un coût de 60 240 €. Une prise en charge de cette dépense à hauteur de 80% a été sollicitée auprès de la CAF ;

- **accueil en horaires élargis « atypiques »** - afin de répondre aux besoins des familles, un accueil en horaires atypiques est proposé dans deux structures petite enfance communautaire situées à Quimper : l'Arche de Noé et la Maison de la Petite Enfance, cela représente un coût pour la collectivité estimé à 193 694 €. Une prise en charge de cette dépense à hauteur de 80% a été sollicitée auprès de la CAF ;

- **places d'urgence mises en place dans les structures petite enfance communautaires** – 27 places d'accueil sur l'ensemble des établissements sont réservées à des familles confrontées à des situations d'urgence. Pour chaque place, la CAF verse une aide de 3 100 €, soit une aide totale de 83 700 € sollicitée.

2- Demandes relatives à l'investissement :

- **amélioration des conditions d'accueil au sein de plusieurs unités de la crèche des Petits Mousseux à Quimper grâce à des travaux de réaménagement** – la restructuration d'une unité d'accueil a été réalisée au cours de l'été 2023 pour rendre plus fonctionnelle la salle de bains, des stores ont été installés dans une autre unité et un auvent a été mis en place dans le patio. Le coût de ces travaux est de 14 584 € HT, une prise en charge de cette dépense à hauteur de 80% a été sollicitée auprès de la CAF ;

- **mise en conformité des locaux du pôle enfance à Quimper** - des changements de portes ont été réalisés pour mettre en conformité la chaufferie pour un coût de 12 506 € HT, une prise en charge de ces travaux à hauteur de 80% a été sollicitée auprès de la CAF ;

- **amélioration des conditions d'accueil des enfants accueillis au sein de la crèche Boris Cyrulnik** – Quimper Bretagne Occidentale est locataire des locaux de cette crèche gérée par la Société Coopérative d'Intérêt Collectif "En Jeux d'Enfance" et a en charge la réalisation de certains travaux. Un nouveau store banne est à installer pour un coût de 6 930 € HT. Une aide est possible à hauteur de 50%, elle a été sollicitée auprès de la CAF.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à poursuivre les démarches permettant d'obtenir le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales pour ces projets.